AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1189
FR0000120537-FS0510

5 août 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

LAFARGE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 août 2015, la société de droit suisse LafargeHolcim Ltd[1] (Zürcherstrasse 156, 8645 Jona, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 4 août 2015, les seuils de 90% et 95% du capital et des droits de vote de la société LAFARGE et détenir 278 131 864 actions LAFARGE représentant autant de droits de vote, soit 96,41% du capital et 95,35% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions LAFARGE par la société LafargeHolcim Ltd dans le cadre de l'offre publique d'échange ré-ouverte qu'elle a initié et dont le résultat a été publié le 31 juillet 2015[3].

[1] Société anciennement dénommée Holcim Ltd.

[2] Sur la base d'un capital composé de 288 474 712 actions représentant 291 709 368 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[3] Cf. notamment D&I 215C1166 du 31 juillet 2015.